PUBLIÉ LE 10/09/2018 - MISE À JOUR LE 29/08/2023

PMS - Oxybutynin

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

PMS - Oxybutynin 1 mg/mL suspension buvable

Substance active

Chlorhydrate d’oxybutynine

Laboratoire

Pharmascience

AMM

Documents de référence dans le cadre de l’AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre

Suivi des patients

Base publique du médicament

Titulaire (s)

Critères d'octroi

Indications

Code(s) CIP

Documents de référence

Lire aussi

Autres informations

Données d'inclusion

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

PMS - Oxybutynin 1 mg/mL suspension buvable

Critères d'octroi

- Trouble de la miction lié à une vessie neurogène
- Ou instabilité vésicale
- Ou Hyperhidrose dans le cadre d’une neuropathie

- En cas d’allergie au lactose (en alternative aux comprimés de Ditropan)
- Ou chez les patients qui ne peuvent pas avaler les comprimés

Autres informations

Posologie

- Chez l’adulte : 5 mg 2 à 3 fois par jour (max 3 fois par jour)
- Chez l’enfant : 5 mg 2 fois par jour

- RCP Canada - Site Gouvernement Canada

Faire une demande d'AAC (autorisation d’accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l’application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié